

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS

2, rue des Barons de Fleckenstein
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

EQUIPE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTES MANDATAIRES OPC, ECONOMIE DES LOTS ARCHITECTES

BERGEOLLE – VIEILLARD ARCHITECTES
5, Boulevard Poincaré - 67000 – STRASBOURG
Tél / Fax. : 03.69.23.85.77
bergeolle.christophe@neuf.fr
marion.vieillard@sfr.fr

BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUES ET FLUIDES: CHAUFFAGE, VENTILATION, SANITAIRES, ÉLECTRICITÉ, COORDINATION SSI, ECONOMIE

FIBE STRASBOURG
1 rue des tilleuls - 67990 OSTHOFFEN
Tél : 03 88 15 55 18 - Fax : 09 70 62 20 70
_blaise@fibe.fr

BUREAU D'ETUDE STRUCTURE ECONOMIE DES LOTS STRUCTURES

CALLISTO
5, allée de l'Europe - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03.88.68.56.28
info@callisto-sarl.fr

PAYSAGISTE CONCEPTEUR ECONOMIE DES LOTS PAYSAGE

GABRIEL MILOCHAU PAYSAGISTE
2a rue du Kirchfeld – 67340 SPARSBACH
Tél: 06 63 59 89 28
contact@gabrielmilochau.fr



C.C.T.P. LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Table des matières

6CCTP LOT 06 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS.....	3
6.1 GENERALITES.....	3
6.2 PRESCRIPTIONS GENERALES :.....	3
6.3 GENERALITES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES.....	7
6.4 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MOBILIERS	10
6.5 DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	12
6.5.1 BLOCS-PORTES (fourniture et pose).....	12
6.5.1.1 Blocs-portes stratifiés pare-flamme 1/2 heure et d'affaiblissement acoustique 40 dB.....	12
6.5.1.2 Blocs-portes stratifiés pare-flamme 1/2 heure et d'affaiblissement acoustique 30 dB accès aux locaux divers.....	12
6.5.1.3 Blocs-portes stratifié coupe-feu 1/2 heure sans exigence acoustique accès aux locaux à risques moyens.....	13
6.5.1.4 Blocs-portes stratifié coupe-feu 1/2 heure sans exigence acoustique dans circulations asservis à la détection incendie et restant ouvert en fonctionnement normal.....	13
6.5.1.5 Blocs-portes de recoupement va et vient asservis à la détection incendie et restant ouvert en fonctionnement normal.....	14
6.5.2 FACADES DE GAINES – TRAPPES DE VISITE.....	15
6.5.2.1 Fourniture et pose d'une façade à peindre pare-flamme 1/2 heure en panneaux MDF.....	15
6.5.2.2 Trappes de visite à peindre PF 1/2 heure sur gaines techniques et caisson d'habillage.....	15
6.5.3 ENSEMBLES MENUISES.....	15
6.5.3.1 Ensembles menuisés en bois vitrés à lasurer coupe-feu 1/2 heure, conformes au plan du Maître d'Oeuvre.....	16
6.5.4 OUVRAGES DIVERS.....	16
6.5.4.1 Fourniture et pose de signalisation sur les portes	16
6.5.4.2 Fourniture et pose de tablettes intérieures en panneaux médium d'épaisseur 30 mm à vernir conformes au détail du Maître d'œuvre.....	16
6.5.4.3 PANNEAU D'AFFICHAGE - DIM. 1.50 x 1,00m ht.....	16
6.5.5 AGENCEMENT.....	17
6.5.5.1 Placards menuisés livrés entièrement finis stratifiés et aménagés	17
6.5.6 OPTION AGENCEMENT.....	17
6.5.6.1 Meuble patère et rangement chaussons.....	17

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

6 CCTP LOT 06 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

6.1 GENERALITES

REFERENCES

Les ouvrages du présent lot seront exécutés conformément aux règles de l'art et de la bonne construction notamment :

- aux normes homologuées ou aux autres normes applicables en FRANCE en vertu d'accords internationaux (en particulier, aux normes françaises transposant les normes européennes), sous réserve des dérogations prévues par l'article 18 du décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 modifié ; en cas de référence à des normes françaises non transposées de normes européennes, ces normes françaises peuvent être remplacées par d'autres normes "reconnues équivalentes" en usage dans la communauté.
- aux D.T.U.
- aux décrets.
- aux règlements de construction.
- aux répertoires des éléments et ensembles fabriqués du bâtiment (R.E.E.F.).
- aux règlements de sécurité contre l'incendie.
- au Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment et aux marchés de travaux publics.
- aux arrêtés et décrets fixant les règles d'isolation thermique et acoustique des bâtiments.
- aux règles et recommandations professionnelles.
- aux règles de calcul (B.A.E.L. - C.M. - C.B. - T.H. - N.V. - F.B.).
- aux prescriptions des fabricants.

Pour tous ces textes, sont applicables ceux en vigueur le premier jour du mois précédant la date prévue pour la remise des offres.

Tous ces documents ne sont pas limitatifs ; certains sont rappelés dans le descriptif de chaque corps d'état.

Tous les procédés nouveaux ou "non traditionnels" devront avoir obtenu un avis favorable de la commission technique de la police individuelle de base, leur mise en œuvre sera faite conformément aux prescriptions définies par l'AVIS TECHNIQUE et les conditions générales de mise en œuvre ; par ailleurs, ils devront obligatoirement être couverts par la garantie décennale.

6.2 PRESCRIPTIONS GENERALES :

Études techniques

Les plans d'exécution des ouvrages, les plans de calepinage, etc. sont transmis par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour le chiffrage des prestations et serviront de base à cette étude.

Visa

Le "VISA" du maître d'œuvre est donné pour vérification de la conformité au projet architectural et ne dégage en rien la responsabilité technique de l'entreprise et de son bureau d'étude.

Synthèse

L'entrepreneur du présent lot devra intégrer dans l'établissement de ses plans et de ses détails d'exécution, les caractéristiques des ouvrages des autres corps d'état s'incorporant dans ses ouvrages. Il provoquera auprès des autres intervenants la diffusion des informations qui lui sont nécessaires.

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Exécution

Avant toute exécution, l'entrepreneur aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art ; s'il relève des erreurs, ou omissions ou contradictions, il doit les signaler immédiatement au Maître d'Œuvre par écrit.

La présente étude sera complétée par la fourniture complémentaire :

- De plans des détails principaux d'exécution.
- De plans d'atelier et de chantier incombant à la présente entreprise.

Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

L'entrepreneur aura à sa charge l'établissement du Dossier des Ouvrages Exécutés en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique au format AUTOCAD, comprenant notamment :

- Fiches techniques des matériels et matériaux utilisés
- Notices de maintenance
- Plan des ouvrages

Réservations pour les besoins des autres corps d'état

À ce sujet, les prestations respectivement à la charge du présent lot et des autres corps d'état sont précisées aux « SPECIFICATIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT ».

Nature et qualité des matériaux et produits en général

Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent lot devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après.

Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.

Les matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant l'objet de normes NF ou EN, devront selon le cas :

- faire l'objet d'un « Avis technique » ou d'un « Agrément technique européen » ;
- être admis à la marque « NF » ;
- être titulaire d'une « certification » ou d'un « label ».

Matériaux et produits n'entrant dans aucun des cas ci-dessus :

- la procédure d'obtention de l'« Avis technique » devra être lancée par l'entrepreneur ;
- dans le cas où cette procédure d'obtention de l'« Avis technique » exigerait un délai trop long, l'entrepreneur pourra faire appel à une autre procédure dite « procédure ATEEx » (Appréciation technique d'expérimentation), qui aboutit dans un délai de l'ordre de 2 mois à compter de la date de présentation du dossier au CSTB.

À défaut, dans le cas où le délai d'exécution contractuel ne permettrait pas le lancement de cette procédure, l'entrepreneur pourra demander à ses assureurs et au bureau de contrôle, le cas échéant, l'accord sur le matériau ou le produit concerné, en présentant toutes justifications apportant les preuves de son aptitude à l'emploi et son équivalence.

En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.

Les produits « tout prêt » du commerce devront être livrés sur chantier dans leur emballage d'origine. Cet emballage comportera tous les renseignements voulus.

Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre.

Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par les impératifs de chantier, dont notamment :

- pose en intérieur ou en extérieur ;
- nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation ;
- conditions particulières rencontrées pour le chantier ;
- compatibilité des matériaux entre eux.

Pour les matériaux et produits proposés par le maître d'œuvre, l'entrepreneur sera contractuellement tenu de

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

s'assurer qu'ils répondent aux différents critères ci-dessus.

Dans le cas contraire, il fera par écrit au maître d'œuvre les observations qu'il jugera utiles.

Le maître d'œuvre prendra alors les décisions à ce sujet.

Pièces à fournir par l'entrepreneur avec son offre

À l'appui de leur offre, les entrepreneurs devront obligatoirement joindre un dossier technique.

Éléments modèles

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle.

La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle.

Accessoires de manœuvre

L'entrepreneur du présent lot aura à livrer au maître de l'ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour l'utilisation normale des éléments de serrurerie, notamment :

- les clés pour les serrures ;
- etc.

Nombre de clés à fournir

Pour toutes les serrures, il sera, sauf spécifications contraires ci-après, fourni 3 clés.

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clés jusqu'à la réception des travaux.

Combinaisons de serrures

C'est en principe l'entrepreneur du lot menuiseries intérieures qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures.

Dans ce but, cet entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître de l'ouvrage.

Le nouvel organigramme sera établi à partir de l'existant afin d'uniformiser les serrures. Pour cela l'entrepreneur est invité à se rendre sur place lors de la visite pour connaître le matériel existant.

L'entrepreneur du présent lot procédera aux commandes des serrures devant fonctionner sur passes suivant les indications qui lui seront données par cet entrepreneur.

Protection contre la corrosion

Ouvrages accessoires en métal ferreux

Selon le cas, ils seront traités contre la corrosion par :

- peinture : antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5 ;
- ou
- métallisation : au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
- ou
- galvanisation : répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 g².

Articles de ferrage

Les articles de ferrage et les quincailleries sont définis ci-après au présent document par un numéro de référence de la nomenclature ci-après du présent article.

Dans le cas où des marques sont citées ci-après, il faut toujours entendre « ou équivalent ».

Tous les articles devront toujours être présentés au maître d'œuvre pour acceptation.

Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les trous nécessaires pour scellement et percements pour vis et boulons ;

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes.

Remarques générales sur l'étanchéité

L'étanchéité à l'air sera particulièrement soignée au niveau des menuiseries extérieures, des coffres de volets roulants, des passages des équipements électriques (prises de courant, tableaux électriques, prises de téléphones, interrupteurs, points lumineux), des passages des canalisations et réseaux divers, des liaisons entre éléments de façade et planchers, des trappes de visites et gaines techniques, etc.

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour assurer une pose parfaite des pare-vapeur et membrane et notamment :

- la fixation des lès entre elle se fera par bande adhésive assurant une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps (adhésif choisi dans la gamme de la membrane)
- la jonction entre membrane et autres ouvrages se fera par mastic assurant une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps (mastic choisi dans la gamme de la membrane)
- le traitement des passages de gaine de petit diamètre se fera par œillet permettant le passage des gaines de 18 à 25 mm environ à travers la membrane d'étanchéité à l'air et assurant une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps (œillet choisi dans la gamme de la membrane)
- le traitement des passages de gaine de gros diamètre (>25mm) se fera par façonnage de la membrane autour de la gaine compris mastic et adhésif pour une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

6.3 GENERALITES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES

Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et spécifications suivantes :

Nature et qualité des bois massifs

Les bois utilisés pour les menuiseries faisant l'objet du présent lot devront répondre au moins aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes, notamment :

- NF B 52-001-4 et NF B 52-001-5 ;
- NF B 53-510.

Nature et qualité des panneaux dérivés du bois

Les choix d'aspect, les caractéristiques physiques et les caractéristiques technologiques des panneaux dérivés du bois devront être au moins égaux aux spécifications des DTU et répondre aux normes les concernant énumérées en tête du présent document.

Fers et aciers

Les aciers employés, le cas échéant, pour précadres, renforts ou autres, devront répondre aux normes les concernant.

Ferrages - Serrures – Quincaillerie

Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant, cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant.

Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2 P Serrures.

Visseries et petits accessoires

Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours selon leur usage en alliage léger, en acier cadmié ou en inox.

Joints et garnitures souples

L'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des joints titulaires du label SNJF.

Fixations et scellements

L'entrepreneur aura à sa charge toutes les prestations nécessaires à la fixation des ouvrages de son lot.

L'entrepreneur du présent lot devra fournir en temps utile, à l'entrepreneur de gros œuvre :

Les plans et croquis des réservations

Les pièces métalliques de fixation telles que platines, tiges à scellement, etc...

Les scellements et bouchements des réservations après fixation seront à la charge du présent lot.

En ce qui concerne la fixation des ouvrages de charpente et d'ossature, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge :

le calage de tous ses ouvrages avant scellement et fixation

les scellements des pièces de bois, ainsi que les trous dans le cas où ils ne sont pas réservés par le gros œuvre

la fourniture et la mise en place de tous les ferrements nécessaires, y compris tous trous de scellements, le cas échéant

toutes autres sujétions de fixation nécessaires pour assurer la tenue des ouvrages dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur

PROTECTION DES BOIS

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Traitement des bois

Tous les bois en œuvre devront avoir été traités au moyen d'un produit de préservation homologué au label CTBF. Ce traitement devra être effectué par une station titulaire de l'agrément professionnel, dit « station agréée CTB » ou à défaut, conformément aux prescriptions du Centre technique du bois.

L'entrepreneur sera tenu de présenter un certificat attestant de ce traitement du bois.

Protection insecticide et fongicide

La protection insecticide et fongicide n'est pas obligatoire dans tous les cas.

L'entrepreneur aura toutefois implicitement à sa charge l'application d'un produit de traitement adapté, dans tous les cas où cette protection est nécessaire selon spécification du DTU et normes :

- norme NF P 23-305 - Annexe 2.

Couche d'impression

Dans le cas où le présent lot doit appliquer une couche préparatoire en atelier sur les menuiseries, le produit employé devra être compatible avec les couches de finition qui seront réalisées par l'entrepreneur de peinture.

L'entrepreneur du présent lot aura à prendre contact en temps voulu à ce sujet avec l'entrepreneur de peinture.

Dans le cas où aucune couche préparatoire n'est à appliquer sur les menuiseries en atelier par le présent lot, celui-ci devra néanmoins appliquer une couche de protection sur toutes les parties d'ouvrages non accessibles après coup.

Toutes les pièces de ferrage et articles de quincaillerie, sauf ceux en métal traité ou métal non oxydable, devront être livrés par le présent lot, munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

Protection des ouvrages accessoires métalliques

Selon spécifications ci-après, au présent document, les éléments accessoires, renforts, etc. en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :

- peinture antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5 ;
- métallisation au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201 ;
- galvanisation, répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 grammes par mètre carré.

Pièces à fournir par l'entrepreneur avec son offre

À l'appui de leur offre, les entrepreneurs devront obligatoirement joindre un dossier technique.

Ce dossier technique comprendra différents éléments :

Articles de ferrage et quincaillerie

- Nombre et disposition des dispositifs de rotation, ou de translation dans le cas de menuiseries coulissantes.
- Systèmes de manœuvre, de fermeture et de condamnation.
- Description, nature du matériau et type de finition de tous les articles de ferrage et de quincaillerie.

Avis Techniques

Copies des Avis Techniques pour tous les ouvrages qui y sont soumis.

Copies des labels ou certifications de qualité

Pour toutes les fournitures qui en font l'objet.

Dimensions des éléments constitutifs

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries devront être déterminées par l'entrepreneur.

Les sections et dimensions sont à déterminer pour chaque ouvrage en fonction notamment :

- des dimensions de l'ouvrage ;
- du type du ou des ouvrants ;
- du type et du nombre des ferrages et des fixations ;
- de l'utilisation de l'ouvrage ;
- des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage ;
- des orifices d'entrée d'air, grilles de ventilation ;
- de la position de l'ouvrage.

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Échantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en œuvre.

Pour les ouvrages fabriqués de grandes dimensions (huisseries, bâtis, portes, etc.), l'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs.

Éléments modèles

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La fabrication de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle.

Règles d'exécution

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Les parties mobiles, vantaux, etc. des menuiseries devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties, dormants, etc. L'entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manœuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.

Pose et fixations

Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les tolérances de pose des menuiseries précisées au DTU 36.1, articles 5.811, 5.822, 5.823, 5.824, 5.84 et 5.85 ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :

- dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros œuvre ;
- dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;
- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état ;
- en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

La planéité des ouvrages devra répondre aux prescriptions du DTU 36.1, articles 5.86 et 5.882.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

Habillages – Couvre-joints

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits.

Ces éléments seront toujours de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

Articles de ferrage – Quincaillerie

Avant toute commande, l'entrepreneur devra proposer à l'approbation du maître d'œuvre les modèles et type d'articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage d'utiliser.

Le maître d'œuvre aura toujours le droit de refuser les articles proposés s'ils ne répondent pas aux prescriptions et spécifications du présent CCTP.

Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ.

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement ;
- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation ;
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes.

VITRERIE

Glaces

- vitrage plan, recuit, transparent, non teintées dont les deux faces sont parallèles thermiquement, conforme à la norme AFNOR NF 32-003
- épaisseur, montage, matériau de calfeutrement suivant réglementation en vigueur

Vitrages feuilletés

- vitrages de sécurité conformement à la norme NF B 32-500 et à la norme NF P 78-303 composé de deux (ou plus) vitrages simples collés intimement par l'interposition de films de butyral de polyvinyle
- épaisseur, montage, matériau de calfeutrement suivant réglementation en vigueur

Vitrages trempés

- vitrages de sécurité conformement à la norme NF 32-500 et à la norme NF 78-304 glace ayant subi un traitement thermique de « trempé »
- épaisseur, montage, matériau de calfeutrement suivant réglementation en vigueur

Vitrages spéciaux pare flamme et coupe feu

Le produit devra avoir subi un essai au feu et obtenu le classement pare-flamme ou coupe feu désiré sur cadre bois.

Montage, jointoiement, pareclosage, remplissage avec un gel aqueux et feuillement conformes aux prescriptions du fabricant et PV d'essai au feu

Vitrage CF composé de 2 glaces

Trempés ou feuilletés ayant reçu un traitement spécial, avec remplissage d'un gel aqueux

Vitrage spéciaux acoustiques

Le produit devra avoir subi un essai acoustique et obtenu l'affaiblissement acoustique désiré sur cadre bois. Montage, jointoiement, pareclosage et feuillement conformes au PV d'essai acoustique.

6.4 PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MOBILIERS

GENERALITES

Aspect conforme au plan du Maître d'oeuvre

Les bois utilisés seront soit :

- des panneaux de particules en bois agglomérés de qualité CTB-S et alaisés en périphérie ou panneaux contreplaqué ou Médium suivant demande du Maître d'Oeuvre
- en lattés avec alaises périphériques ou en contre plaqué de parement de la classe D

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

suivant norme NF 1353 504

- en bois de pin avec parement de la classe D suivant normes NF B 53 504
- les épaisseurs conformes aux plans du Maître d'oeuvre avec un minimum de 19 mm suffisant pour éviter toutes déformations
- les assemblages divers et mise en oeuvre suivant cahier des charges DTU et règles de l'art
- consolidation nécessaire en profilés métalliques en acier zingué avec une mise en oeuvre devant rester invisible
- les finitions sur les bois comprennent suivant le cas et d'après plan du Maître d'oeuvre
 - . ponçage préalable
 - . revêtement en stratifié 9/10ème dans le cas courant et 13/10ème sur les plans horizontaux de teinte et d'aspect au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme de fabrication avec contre balancement obligatoire sur les bois recevant les placages avec classement au feu conforme suivant destination
- . ou placage en bois véritable épaisseur 9/10^{ème} d'essence au choix de la Maîtrise d'œuvre et livré fini verni par 2 couches du type polyuréthane
- . ou peinture de finition et lasure sur toutes les parties de bois non stratifiés et prévus par le peintre
- quincailleries diverses et nécessaire en inox
- baguettes de calfeutrement profilés de section nécessaire à la demande et suivant besoin
- feuillure , rainures , percements , trainées d'ajustement et raccords divers
- dans les locaux humides ou pour les ouvrages exposés à l'humidité il sera employé que des bois traités hydrofuges ou de qualité répondant à cette utilisation

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

6.5 DESCRIPTION DES OUVRAGES

6.5.1 BLOCS-PORTES (FOURNITURE ET POSE)

Nota :

- pour différencier les matériaux constituant les murs et cloisons (dans lesquels sont posés les blocs portes) ainsi que leur épaisseur, le soumissionnaire se reportera aux plans du Maître d'œuvre

6.5.1.1 Blocs-portes stratifiés pare-flamme 1/2 heure et d'affaiblissement acoustique 40 dB

- caractéristiques exigées :

- . pare-flamme 1/2 heure
- . indice d'affaiblissement acoustique : 40 dB

- composition :

- . bâti avec habillage complémentaire de l'ébrasement suivant plans en bois exotique à lasurer et joints périphériques suivant P.V. d'essai au feu
- . baguette de calfeutrement aux 2 faces en accord avec le Maître d'Oeuvre
- . porte de composition suivant PV d'essai au feu avec parement 2 faces stratifié classé M1 et teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme standard du fabricant, chants plats vernis par le présent lot
- . joints au feu thermogonflants en traverse haute des vantaux

- quincailleries complémentaires :

- . serrure à pêne dormant 1/2 tour avec cylindre de sûreté en combinaison
- . béquille et rosace aux deux faces en acier inox brossé avec jeu de rosaces complémentaire pour entrée de clé
- . protection anti-pince doigts sur une hauteur minimale de 1,10 m
- . butées murales

a) de dimensions 0,93 x 2,04m ht

Localisation :

- bureaux, entre salles et salle de repos suivant plans

b) de dimensions 0,93 x 2,04m ht avec partie vitrée haute et rideau d'occultation

Localisation :

- salle de repos suivant plans

6.5.1.2 Blocs-portes stratifiés pare-flamme 1/2 heure et d'affaiblissement acoustique 30 dB accès aux locaux divers

- caractéristiques exigées :

- . pare-flamme 1/2 heure
- . indice d'affaiblissement acoustique : 30 dB

- composition :

- . bâti avec habillage complémentaire de l'ébrasement suivant plans en bois exotique à lasurer et joints périphériques suivant P.V. d'essai au feu
- . baguette de calfeutrement aux 2 faces en accord avec le Maître d'Oeuvre
- . porte de composition suivant PV d'essai au feu avec parement 2 faces stratifié classé M1 et teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme standard du fabricant, chants plats vernis par le présent lot

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- . joints au feu thermogonflants

- quincailleries complémentaires :

- . serrure à pêne dormant 1/2 tour avec cylindre de sûreté en combinaison
- . béquille et rosace aux deux faces en acier inox brossé avec jeu de rosaces complémentaire pour entrée de clé
- . protection anti-pince doigts sur une hauteur minimale de 1,10 m
- . butées murales

* de dimensions 0,93 x 2,04 m ht

Localisation :

- suivants plans

* de dimensions (0,93+0,43) x 2,04 m ht

Localisation :

- salle de motricité au RDC

6.5.1.3 Blocs-portes stratifié coupe-feu 1/2 heure sans exigence acoustique accès aux locaux à risques moyens

- caractéristiques exigées :

- . pare-flamme 1/2 heure
- . ferme - porte

- composition :

- . bâti avec habillage complémentaire de l'ébrasement suivant plans en bois exotique à lasurer et joints périphériques suivant P.V. d'essai au feu
- . baguette de calfeutrement aux 2 faces en accord avec le Maître d'Oeuvre
- . porte de composition suivant PV d'essai au feu avec parement 2 faces stratifié classé M1 et teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme standard du fabricant, chants plats vernis par le présent lot
- . joints au feu thermogonflants

- quincailleries complémentaires :

- . serrure à pêne dormant 1/2 tour avec cylindre de sûreté en combinaison
- . béquille et rosace aux deux faces en acier inox brossé avec jeu de rosaces complémentaire pour entrée de clé
- . butées murales ou arrêt de porte au sol suivant le cas (en accord avec le Maître d'œuvre sans plus - value
- . ferme porte bénéficiant d'un essai de résistance au feu sur un bloc – porte de même degré de tenu au feu

* de dimensions 0,93 x 2,04 m ht

Localisation :

- sanitaires et locaux à risques moyens suivants plans

* de dimensions (0,93+0,43) x 2,04 m ht

Localisation :

- salle de motricité au RDC et stockage au sous sol

6.5.1.4 Blocs-portes stratifié coupe-feu 1/2 heure sans exigence acoustique dans circulations asservis à la détection incendie et restant ouvert en fonctionnement normal

- caractéristiques exigées :

- . pare-flamme 1/2 heure
- . ferme - porte

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- composition :

- . bâti avec habillage complémentaire de l'ébrasement suivant plans en bois exotique à lasurer et joints périphériques suivant P.V. d'essai au feu
- . baguette de calfeutrement aux 2 faces en accord avec le Maître d'Oeuvre
- . porte de composition suivant PV d'essai au feu avec parement 2 faces stratifié classé M1 et teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme standard du fabricant, chants plats vernis par le présent lot
- . joints au feu thermogonflants

- quincailleries complémentaires :

- . serrure à pêne dormant 1/2 tour avec cylindre de sûreté en combinaison
- . béquille et rosace aux deux faces en acier inox brossé avec jeu de rosaces complémentaire pour entrée de clé
- . butées murales ou arrêt de porte au sol suivant le cas (en accord avec le Maître d'œuvre sans plus - value
- . ferme porte bénéficiant d'un essai de résistance au feu sur un bloc – porte de même degré de tenu au feu

* de dimensions (0,93+0,93) x 2,04 m ht

Localisation :

- dans circulations

6.5.1.5 Blocs-portes de recouplement va et vient asservis à la détection incendie et restant ouvert en fonctionnement normal

- caractéristiques exigées :

- . coupe feu 1/2 heure
- . fermeture automatique
- . le bloc-porte et le système de fermeture devront être conformes à la norme NFS 61-937 DAS et respecteront les nouvelles normes en vigueur

- composition :

- . bâti avec habillage complémentaire de l'ébrasement suivant détails du Maître d'Oeuvre avec joints thermogonflants sur montants et traverse haute et baguettes de calfeutrement aux 2 faces
- . portes de composition suivant PV d'essai au feu avec parements livrés stratifiés classés M1 de teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme standard du fabricant aux 2 faces avec chants vernis par le présent lot

- . joints au feu thermogonflants avec lèvres en périphérie des portes
- . incorporation d'oculus rectangulaires dans les 2 vantaux de dimensions 0,40 x 1,20 m en vitrage feuilleté transparent PF 1/2 h suivant PV d'essai au feu
- imposte avec cadre dormant en bois à lasurer avec traverses et montants de profils suivant détails du Maître d'œuvre, parecloses et feuillures recevant un vitrage coupe-feu
- joint creux périphérique aux 2 faces pour raccord avec les ouvrages contigus ou baguettes de calfeutrement
- vitrage transparent, de sécurité coupe-feu 1/2 heure, d'épaisseur et de composition suivant P.V. d'essai au feu

- quincailleries complémentaires :

- . aucun point de condamnation
- . pivots en linteau encastrés dans la traverse haute de l'huissierie ainsi que tous les accessoires à freinage hydraulique thermo-constant et déclencheur électromagnétique type à rupture 24 Vcc ou 48 Vcc, intégré dans le pivot
- . 2 joints anti-pince doigts de qualité feu à la jonction des vantaux
- . arrêt automatique de la porte en position ouverte (consommation 3,5 W par pivot)
- . ouverture à 90° pour avoir le passage maximum
- . conformité à la norme NFS 61.937 avec pivot en linteau
- . fermeture manuelle par bouton poussoir
- . dispositif antiréarmement avec un boîtier de raccordement incorporant un bouton de

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

réarmement

- . contacts de position de sécurité y compris branchement sur attente de l'électricien
- . plaques de propreté en inox brossé aux 2 faces des 2 vantaux de dimensions en accord avec le Maître d'œuvre
- . plaques de signalisation réglementaires sur les deux vantaux (porte coupe-feu, interdit de mettre un obstacle empêchant la fermeture)

* de dimensions (0,93 + 0,93) x 2,04 m ht

Localisation :

- dans circulations

6.5.2 FACADES DE GAINES – TRAPPES DE VISITE

6.5.2.1 Fourniture et pose d'une façade à peindre pare-flamme 1/2 heure en panneaux MDF

- cadre dormant de nature et de section appropriée pour obtenir les caractéristiques demandées avec montants intermédiaires pour façades à plus de 2 vantaux
 - . feuillures et joints gonflants pare-feu sur le périmètre des vantaux
- portes au nu des voiles et des cloisons contigus pour une finition à laquer de composition suivant P.V. d'essai au feu
- charnières (3 par vantail) en acier zingué invisibles, réglables et adaptées à la taille des vantaux
- fixation par pattes scellées et vissées compris refouillements et scellements
- exécution de l'ensemble en accord avec les entrepreneurs titulaires des lots techniques et suivant PV d'essai au feu
- le PV d'essai au feu sera à fournir à la demande des services de sécurité
- condamnation des vantaux par serrures à espagnolette à 3 points compris gâche, coulisseaux, cylindres de sûreté sur organigramme, rosaces entrées cylindres et boutons de manœuvre en inox

* de dimensions 1,00 x 2,10 m ht

Localisation :

- selon demande lot techniques

6.5.2.2 Trappes de visite à peindre PF 1/2 heure sur gaines techniques et caisson d'habillage

- bâtis avec feuillures et joints périphériques suivant PV d'essai au feu compris précadre pour confection des joints creux périphériques
- trappe de composition suivant PV d'essai au feu, avec paumelles et système de condamnation et de manœuvre suivant détail n°11b) du Maître d'Oeuvre
- finition à peindre
- dimensions théoriques à ajuster sur place en fonction des dimensions des gaines

* de dimensions 0,40 x 0,40 m ht

Localisation :

- selon demande lot techniques

6.5.3 ENSEMBLES MENUISES

- conformes aux plans et détails du Maître d'Oeuvre
- cadre dormant en bois dur à peindre avec parecloses et feuillures recevant un vitrage pare-feu
 - . traverses, montants et plinthes incorporées

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- . joints pare-feu avec les autres ouvrages (voiles, cloisons, etc...)
- . baguettes de calfeutrement périphériques aux deux faces ou joints creux en accord avec le Maître d'Oeuvre
- vitrage transparent feuilleté d'épaisseur et de composition suivant P.V. d'essai au feu

6.5.3.1 Ensembles menuisés en bois vitrés à lasurer coupe-feu 1/2 heure, conformes au plan du Maître d'Oeuvre

Exécution :

- cadre dormant en bois dur à lasurer avec traverses et montants de profils suivant détails du Maître d'œuvre, parecloses et feuillures recevant un vitrage coupe-feu
 - . joint creux périphérique aux 2 faces pour raccord avec les ouvrages contigus ou baguettes de calfeutrement
- vitrage transparent, de sécurité et coupe-feu 1/2 heure, acoustique, d'épaisseur et de composition suivant P.V. d'essais au feu et acoustique
- dimensions, composition et nature des différents éléments suivant P.V. d'essais au feu
- mise en œuvre des encadrements, des vitrages, des parecloses et composition et nature des joints suivant P.V. d'essais au feu
- joints pare-feu avec les autres ouvrages
- plinthes de 10 cm de hauteur en partie inférieure des vantaux et de baies fixes toute hauteur

a) de dimensions 1,50 x 1,10 m ht CF ½ h et acoustique 40 dB

Localisation :

- bureau du directeur

6.5.4 OUVRAGES DIVERS

6.5.4.1 Fourniture et pose de signalisation sur les portes

Exécution :

- exécution de signalétique par adhésif (autocollant) dont la typologie, le graphisme et les dimensions sont à définir avec le Maître d'Oeuvre
- taille et style de l'écriture au choix du Maître d'Oeuvre

Localisation :

- pour toutes salles

6.5.4.2 Fourniture et pose de tablettes intérieures en panneaux médium d'épaisseur 30 mm à vernir conformes au détail du Maître d'œuvre

- fixation de façon invisible sur le support en béton ou bois avec interposition de tasseaux à peindre pour création de joints creux d'épaisseur 1 cm
- traitement des bords et assemblage des éléments en accord avec le Maître d'Oeuvre
- * de largeur 0,30 m environ

Localisation :

- suivant plans

6.5.4.3 PANNEAU D'AFFICHAGE - DIM. 1.50 x 1,00m ht

Fourniture et pose d'un panneau d'affichage vitré intérieur comprenant :

- panneau en contreplaqué marine de 12mm.
- revêtement punaisable intérieur d'affichage collé.
- cadre bois dur (hêtre) section 60 x 15 mm en périphérie du panneau; engravé dans panneau précédent

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- ouvrant deux vantaux vitré en vitrage sécurisé.
- serrure
- Finition lasurée ou vernis au présent lot.
- Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
- Compris fixation murale non visible et toutes sujétions de réalisation.

Localisation :

- dans hall accueil

6.5.5 AGENCEMENT

6.5.5.1 Placards menuisés livrés entièrement finis stratifiés et aménagés

- bâti dormant en pin du pays à peindre avec traverse basse formant plinthe
- baguettes de calfeutrement entre bâti dormant et murs
- fixation par vis sur trous chevillés à mastiquer si apparents
- portes de hauteur 2,10 m en partie basse et à définir en partie haute livrés finis stratifiés d'épaisseur 19 mm avec perforations en partie inférieure de diamètre 1 cm
- traitement en stratifié de l'ensemble des chants visibles
 - . ferrage par charnières en acier zingué invisibles
 - . condamnation par serrures à espagnolettes à trois points de blocage compris gâche et clé
- à gorge avec bouton de manœuvre et rosace en acier inoxydable

- * portillons supérieurs à 2,10 m du sol ouvrants en soufflet en panneaux de particules stratifiés 2 faces d'épaisseur 19 mm avec perforations de diamètre 1 cm
 - . ferrage par charnières en acier zingué invisibles
- . bouton de manœuvre et rosace en acier inoxydable
- . aimants

Aménagement intérieur :

- * planchers intermédiaires réglés à 0,15 m environ du sol en panneaux de particules stratifiés à 2 faces d'épaisseur 19 mm y compris traitement des chants visibles par bande d'épaisseur 3 mm, à fixer sur murs par tasseaux bois périphériques rabotés poncés et sans nœud
- * fond et séparations verticales en en panneaux de particules stratifiés à 2 faces d'épaisseur 19 mm y compris traitement des chants visibles par bande d'épaisseur 3 mm, à fixer sur murs par tasseaux bois périphériques rabotés poncés et sans nœud
- * renforts sur la face avant par tasseau de 22 x 30 mm
- * 6 rayonnages horizontaux en panneau de particule stratifié 2 faces d'épaisseur 19 mm y compris traitement des chants visibles par bandes d'épaisseur 3 mm, posés sur crémaillères bois ou autres systèmes de fixations (compris 1 rayonnage fixe faisant socle avec la plinthe vertical de hauteur 10 cm)

Localisation :

- pour salle de motricité

6.5.6 OPTION AGENCEMENT

6.5.6.1 Meuble patère et rangement chaussons

Exécution :

- ossature en bois dur
- habillage en panneau de particule revêtu de stratifié, 10/10^e

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

- plateau intermédiaire hauteur suivant détail architecte, servant de banc
- mise en œuvre de séparations verticales formant casier range chaussons
- patère assemblée sur lisse bois
- fixation murale par support sans vis visible
- toutes sujétions suivant détail Architecte

Sujétion particulière :

- pour habillage de l'ébrasement et de la cloison en continu des meubles avec raccord sur ensemble d'entrée salle de classe avec forme de joint creux

Mode de métré : à la pièce suivant longueur

Localisation :

- dans circulations

Fait à,le.....

(cachet et signature)

L'entrepreneur :